



Déclaration liminaire de la FSU-SNUipp 65 CAPD du jeudi 7 juillet 2022

M. l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier les recours suite au refus d'accorder à nos collègues le droit d'exercer à temps partiel. Nous savons que votre décision, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, a été motivée par le fait que le département des Hautes-Pyrénées manque de professeur.es des écoles. Mais les conséquences de votre décision pèsent sur celles et ceux actuellement à l'œuvre et risque, au bas mot, de les épuiser. Aujourd'hui, la situation est encore pire que tout ce que nous avons pu imaginer : la désertion du métier dépasse les collègues actuellement en poste, elle touche d'une façon inédite le concours de recrutement des professeur.es des écoles d'un point de vue national. Les jobs dating en vue de recruter des contractuels est un nouveau camouflet que notre profession essuie et ne participe pas vraiment à la reconnaissance de notre professionnalisme. La crise du recrutement est alarmante, l'attractivité du métier est en berne. La difficulté du métier et la faiblesse de nos salaires en sont sans doute les raisons.

Au lieu de se questionner sur les raisons de cette désertion d'une mission encore qualifiée mais peut-être plus pour très longtemps du « plus beau métier du monde », le gouvernement annonce une augmentation dérisoire de 3,5 % du point d'indice qui ne rattrape pas les nombreuses années de blocage des salaires et prépare la généralisation de l'expérimentation marseillaise.

Négligeant toute exigence de qualité du service rendu, il permet l'embauche de contractuel.les au statut précaire et sans formation.

Il prend ce qu'il trouve (parce que là non plus, les candidat.es ne se bousculent pas), il paye au lance-pierre, puis il jette !

La réforme de la formation a finalement été une aubaine pour les Hautes-Pyrénées : 13 professeurs des écoles stagiaires à temps plein arrivent dans le département au lieu de 5. Le différentiel de 8 PES prévu au départ à mi-temps et comme variable d'ajustement afin de réaliser les décharges de direction a certainement mis vos services dans l'embarras. Il a fallu contacter les professeur.es des écoles pour qui vous aviez refusé un mi-temps afin qu'ils acceptent de libérer leur classe pour un PES et qu'ils ou elles aillent décharger une direction. Joli tour de passe-passe qui a désorganisé les écoles et les vies personnelles de nos collègues. Les écoles n'ont pas apprécié, par ailleurs, de ne

pas avoir été averties par l'administration de l'arrivée d'un ou d'une stagiaire à la rentrée prochaine . Les titulaires de secteur ont eu connaissance de leurs affectations la veille de la sortie des classes, ne leur laissant qu'une seule journée afin de contacter les différentes écoles dans lesquelles ils effectueront leur service l'année prochaine.

Le refus d'accorder le travail à temps partiel ou de mise en disponibilité d'un certain nombre d'enseignant.es est une autre mesure prise par le gouvernement pour pallier le manque de personnels enseignants. Autrement dit, celles et ceux qui sont actuellement sur le terrain doivent payer la désaffection du métier due à des choix politiques qu'ils et elles subissent déjà au quotidien. C'est la double peine ! N'est-il pas évident qu'il est devenu indispensable de prendre soin des enseignant.es qui poursuivent l'exercice de leurs missions malgré la difficulté croissante de la tâche :

- malgré la souffrance partagée due aux situations d'inclusion insuffisamment accompagnées,
- malgré la grande difficulté non reconnue de certains élèves notamment comportementale,
- malgré la dégringolade du pouvoir d'achat,
- malgré les mauvais traitements infligés par le ministre Jean-Michel Blanquer durant cinq ans.

Pendant les semaines écoulées entre l'expression de vos refus et cette CAPD, nous avons été en contact avec des nombreux.ses collègues, tou.tes plus déprimé.es, désabusé.es, dépité.es les un.es que les autres.

Certain.es ont témoigné ne plus avoir la force de se battre pour essayer encore un refus et réfléchir à quitter le métier ou à défaut, à l'exercer avec amertume. Les élèves méritent-ils cela ? Et comment continuer à percevoir le sens de son métier lorsqu'on est épuisé et que l'on se sent maltraité à ce point ?

Nous avons encouragé un certain nombre d'entre eux à formuler tout de même un recours mais nous savons que beaucoup y ont renoncé. Nous espérons que vous serez à l'écoute de leurs arguments et que vous ne les forcerez pas à enseigner contre leur gré au-delà de la quotité souhaitée. Disposer du temps que l'on juge utile pour l'éducation de nos enfants, pour une organisation familiale et professionnelle équilibrée, pour un projet personnel qui donne sens à notre vie ou toute autre raison qui implique le renoncement à une partie du salaire déjà peu élevé ne devrait même pas nécessiter de justification.

En deux mots, nous vous demandons un peu d'humanité et de respect de nos collègues, comme le préconise la dernière circulaire de rentrée parue au bulletin officiel du 26 au 30 juin 2022 où revient à plusieurs reprises la notion d'écoute et de respect des personnels à chaque niveau de notre institution.